

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le lundi 06 octobre 2014, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

PRÉSENTS :	M. Claude Fortin	maire
	M. Richard Breton	conseiller poste 1
	M. Richard Lefebvre	conseiller poste 2
	Mme Claudine Lemelin	conseillère poste 4
	Mme Françoise Couture	conseillère poste 5
	M. Jacques Chabot	conseiller poste 6
ABSENT :	M. Christian Laplante	conseiller poste 3

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent, Monsieur Frédéric Desjardins, directeur général et secrétaire-trésorier.

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 SEPTEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2014**
- 4. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**
  - a) Demande de dérogation mineure de Ranch Perreault inc. afin d'implanter une nouvelle installation d'élevage porcin.
- 5. CONSEIL MUNICIPAL | CE POINT EST DEVANCÉ AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE**
  - a) Motion de félicitations à Jean-Philippe Chabot
  - b) Motion de félicitations à Rollande Fecteau
  - c) Motion de félicitations à Jean-Charles Mercier
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - a) Règlement no 276-2014 modifiant les catégories d'immeubles imposables dans le secteur « arrondissement d'aqueduc et égout » qui font l'objet d'une compensation du règlement 145-2002 (150-2002)
  - b) Autorisation de paiement d'une facture de l'entreprise GéniArp d'un montant de 1 336.00\$ plus les taxes (Dépassement de 1 599.25\$)
  - c) Avis de motion | Règlement abrogeant le règlement no 274-2014 pourvoyant à l'approbation d'une somme de 20 580.00\$, par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt no 145-2002
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - a) Achat de mousse pour le Service des incendies
  - b) Achat d'équipement pour le Service des incendies
  - c) Embauche de monsieur Patrick Lefrançois à titre de pompier
  - d) Achat et installation de coupe-froids pour les portes de services de la caserne
  - e) Paiement des services de la Sûreté du Québec | Versement du mois d'octobre
  - f) Approbation du cadre budgétaire | Prise d'eau pour la protection incendie du chemin Craig – résolution retirée

- g) Demande de commandite | Rallye automobile du Services des incendies

## **8. VOIRIE MUNICIPALE**

- a) Travaux relatifs à la réparation de puisards et de regards du secteur urbain pour un montant estimé de 3 859.45\$ plus les taxes  
b) Achat de panneaux et de poteaux de signalisation | secteur 30 km/h

## **9. RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU**

- a) Étalonnage des débitmètres à la station d'eau potable  
b) Mieux protéger les sources d'eau potable : le nouveau règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection | Formation offerte par la Fédération québécoise des municipalités

## **10. TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

- a) Entretien annuel des puisards d'égout pluvial

## **11. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

## **12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

- a) Demande de dérogation mineure de monsieur Stéphane Bilodeau afin de corriger l'implantation du bâtiment principal

## **13. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL**

- a) Versement d'une subvention à la Société du parc industriel du moulin St-Patrice inc.

## **14. SPORT, LOISIR ET CULTURE**

- a) Demande d'aide financière | Hockey mineur Saint-Patrice  
b) Autorisation pour le montage de la patinoire  
c) Demande de commandite de l'Association de Ringuette de Lotbinière (ARL)  
d) Réfection des bandes de la patinoire  
e) Inscription à la formation Secourisme en milieu de travail CSST offerte par Formation Urgence vie

## **15. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

## **16. BIBLIOTHÈQUE**

- a) Travaux de réfection du revêtement du toit de la Bibliothèque | Achat du matériel  
b) Travaux de réfection du revêtement du toit de la Bibliothèque | Octroi du contrat pour la réalisation des travaux

## **17. OMH DE BEAURIVAGE**

- a) Présentation d'un bilan | Rollande Nadeau, directrice de l'OMH de Beaurivage

## **18. DIVERS**

- a) Achat de mâts pour le drapeau  
b) Résolution d'appui | Sauvons Postes Canada – non aux compressions  
c) Souper des gens d'affaires du CLD de Lotbinière  
d) Souper des femmes entrepreneurs – résolution retirée  
e) Autorisation pour la signature des baux relatifs à l'installation des panneaux de bienvenue  
f) Formation continue – Abattage manuel – résolution retirée

## **19. ADOPTION DES COMPTES**

## **20. CORRESPONDANCES**

- Agence de développement économique du Canada | Confirmation d'une aide financière de 7 128\$ dans le cadre de l'Initiative d'investissement Local (IIL)
- Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire | Paiement de la compensation tenant lieu de taxes

- Finances Québec | Versement de la subvention de 106 973\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- Ministère des Transports | Accusé réception – Demande de réduction de vitesse du chemin Craig

## **21. POINTS D'INFORMATION**

### **22. MRC DE LOTBINIÈRE**

- a) Avis public | Règlement relatif à la collecte des boîtes de dons pour le recyclage du linge, des jouets, livres et petits objets

## **23. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance ordinaire du 06 octobre 2014 est ouverte à 19h30.

### **RÉSOLUTION 255-06-10-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la session ordinaire du 06 octobre 2014 soit accepté tel que présenté.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION 256-06-10-2014 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 SEPTEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2014**

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 09 septembre et de la séance extraordinaire du 29 septembre 2014 tel qu'ils sont rédigés et transcrits au « Livre des procès-verbaux des délibérations ».

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION 257-06-10-2014 MOTION DE FÉLICITATIONS À JEAN PHILIP CHABOT**

Les membres du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage joignent leurs voix au conseiller, Jacques Chabot, afin de souligner le fait que monsieur Jean-Philip Chabot, natif de Saint-Patrice-de-Beaurivage, fils de France Racette et Denis Chabot, a su mené de front études et hockey professionnel. Il est diplômé de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) en administration des affaires et se prépare pour son prochain camp d'entraînement avec le Rush de Rapid City.

Jean-Philip est, sans aucun doute, un modèle de réussite. Il démontre qu'il est possible de réussir en poursuivant ses rêves.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 258-06-10-2014**  
**MOTION DE FÉLICITATIONS À ROLLANDE FECTEAU**

Les membres du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage joignent leurs voix au conseiller, Richard Lefebvre, afin de souligner le fait que madame Rollande Fecteau a été honorée de la médaille du lieutenant-gouverneur pour le bénévolat qu'elle exerce dans son milieu.

Madame Fecteau, par son implication, a fait de sa communauté un endroit sur terre où le ciel est plus clément qu'ailleurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 259-06-10-2014**  
**MOTION DE FÉLICITATIONS À JEAN-CHARLES MERCIER**

Les membres du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage joignent leurs voix à la conseillère, Françoise Couture, afin de souligner le fait que monsieur Jean-Charles Mercier a été honoré de la médaille du lieutenant-gouverneur pour le bénévolat qu'il a exercé dans son milieu.

Monsieur Mercier peut être fier d'avoir généreusement fait don de son temps auprès d'organismes comme les Chevaliers de Colomb, les Lions et Présence Lotbinière. Soulignons le fait qu'il a œuvré pendant plusieurs années à titre de secrétaire-trésorier de la Paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 260-06-10-2014**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE RANCH**  
**PERREAU INC. AFIN D'IMPLANTER UNE NOUVELLE**  
**INSTALLATION D'ÉLEVAGE PORCIN.**

**CONSIDÉRANT QUE** Ranch Perreault inc désire opérer une nouvelle installation d'élevage porcin sur le lot 4 449 965 localisé au 165, rang St-David à Saint-Patrice-de-Beaurivage;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage impose une distance à respecter de 150,0 mètres d'un chemin public pour une nouvelle installation d'élevage porcin et que les bâtiments d'élevage existants sont situés à 27,0 mètres du chemin public et que la fosse sera construite à 60,0 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage impose une distance à respecter de 100 mètres entre une nouvelle installation d'élevage porcin et la rivière Beaurivage et que les bâtiments d'élevage existants sont à 69 mètres du cours d'eau et que la fosse sera construite à 69,0 mètres de ce même cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage impose une distance à respecter de 1000 mètres entre une nouvelle installation d'élevage porcin et les installations d'élevage porcin existants et que les bâtiments d'élevage existants sont à 460 mètres de la plus proche installation d'élevage du voisinage;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de Ranch Perreault inc ne respecte pas les normes du chapitre 15.5 *Détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole* du règlement de zonage # 040-91 et qu'en conséquence il n'est pas conforme à la réglementation municipale en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** Ranch Perreault inc a déposé une demande de dérogation mineure dans le but de rendre conforme à la réglementation municipale l'implantation sur le lot 4 449 965 d'une nouvelle installation d'élevage porcin;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité de ne pas accorder la dérogation mineure telle que formulée;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a fait l'analyse de la demande et qu'il a, également, pris en compte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Françoise Couture, appuyée par la conseillère Claudine Lemelin et résolu à l'unanimité de refuser la présente demande de dérogation mineure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 261-06-10-2014**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 276-2014 MODIFIANT LES CATÉGORIES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DANS LE SECTEUR « ARRONDISSEMENT D'AQUEDUC ET EGOUT» QUI FONT L'OBJET D'UNE COMPENSATION DU RÈGLEMENT 145-2002 (150-2002)**

**RÈGLEMENT NO 276-2014**

Attendu que le Conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage désire par le règlement 276-2014 modifier le règlement no 145-2002 (150-2002) dans le but de modifier les catégories d'immeubles imposables situées dans le secteur « arrondissement d'aqueduc et égout» qui font l'objet d'une compensation ;

Attendu que cette modification vise à alléger le fardeau fiscal relatif aux compensations facturées aux immeubles comptant de trois à quatre logements ;

Attendu que ce règlement de modification porte uniquement sur la modification de la clause de taxation;

Attendu qu'en vertu de l'article 1077 du Code municipal ce règlement doit obligatoirement, au moins 30 jours avant qu'il ne soit soumis au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire faire l'objet d'un avis public mentionnant que toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement doit en informer par écrit le ministre durant ce délai;

Attendu qu'un avis de motion de présentation du présent règlement a été donné par la conseillère Claudine Lemelin à la séance ordinaire du 09 septembre 2014;

Attendu que les membres du conseil municipal présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot  
appuyé par la conseillère Françoise Couture  
et résolu unanimement

Qu'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, et il est, par le présent règlement numéro 276-2014 statué et ordonné ce qui suit :

---

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2** Le présent règlement sera intitulé «Règlement no 276-2014 modifiant les catégories d'immeubles imposables dans le secteur « arrondissement d'aqueduc et égout» qui font

l'objet d'une compensation du règlement 145-2002 (150-2002)»

### **ARTICLE 3 BUT DU RÈGLEMENT**

Modifier les catégories d'immeubles imposables situés dans le secteur « Arrondissement d'aqueduc et égout» qui font l'objet d'une compensation.

**ARTICLE 4** L'article 7 du règlement no 145-2002 (150-2002) précisant le nombre d'unité selon laquelle devra être calculée la compensation pour chacune des catégories d'immeubles imposables située dans le secteur «Arrondissement d'aqueduc et égout» est abrogé et remplacé par :

#### **Immeubles résidentiels:**

Immeubles résidentiels de deux logements et moins	1 unité par logement
Immeubles résidentiels de trois à quatre logements	0.5 unités par logement
Immeubles résidentiels de cinq à dix logements	1 unité par logement
terrain vacant construisible	1 unité
terrain vacant non construisible	0.5 unité

#### **Immeubles commerciaux**

garage de réparation et débosselage	1.5 unité
lave-auto	3 unités
épicerie	1.5 unité
dépanneur avec station d'essence	1.5 unité
restaurant et bar	1.5 unité
casse-croute	1.5 unité
bureau de poste	1.5 unités
immeuble résidentiel avec commerce de service attenant	1.5 unité
immeuble résidentiel avec salon de coiffure attenant	1.5 unité
résidence d'accueil pour personne âgées	2.5 unités
maison de chambre	0.5 unité par chambre à louer
atelier d'artisan, atelier de couture petit entrepôt pour travailleur autonome occupant une superficie de moins de 50m <sup>2</sup> dans une résidence	1.5 unité
pharmacie	1 unité
clinique dentaire et médicale	1.5 unité
hôtel et motel	0.5 unité par chambre
restaurant de moins de 40 places	1.5 unité
salon funéraire	0.5 unité
magasins de meubles ou quincaillerie	1.5 unité
super-marché, grande surface	1.5 unité
épicerie-dépanneur	1.5 unité

#### **Immeubles industriels**

moins de 10 employés	1 unité
pour 10 employés à 50 employés	1.5 unité
meunerie	5 unités
avattoir:	
a) 10 à 50 employés	1.5 unité
b) par tranche de 20 employés additionnels	0.5 unités

#### **Immeubles non desservis par les égouts**

Les immeubles desservis par l'aqueduc et non par les égouts	½ des unités applicable à cet immeuble
---	--

**ARTICLE 5****ABROGATION**

Ce règlement abroge et remplace toute disposition qui lui est incompatible contenue dans le règlement n° 145-2002 (150-2002) et ses amendements.

**ARTICLE 6****ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ À SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE  
CE 06 OCTOBRE 2014****RÉSOLUTION 262-06-10-2014****AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE DE  
L'ENTREPRISE GÉNIARP D'UN MONTANT DE 1 336.00\$ PLUS  
LES TAXES (DÉPASSEMENT DE 1 599.25\$)**

Attendu que les coûts totaux d'implantation de la rue de la Fabrique et de ses infrastructures de surface se révèlent plus élevés que la proposition de départ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement d'une facture de l'entreprise GéniArp du 4650, boul. de l'Auvergne à Québec au coût de 1 336.00\$ plus les taxes

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03 10030 000. – Projet immobilisation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****AVIS DE MOTION**

Je, Jacques Chabot, conseiller, donne avis de motion, qu'à une séance ultérieure sera soumis à ce conseil pour adoption, le règlement suivant :

Règlement abrogeant le règlement no 274-2014 pourvoyant à l'approbation d'une somme de 20 580.00\$, par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt no 145-2002.

**RÉSOLUTION 263-06-10-2014****ACHAT DE MOUSSE POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin et résolu unanimement

De procéder à l'achat de 3 unités de mousse Silvex 5 gallons au taux unitaire de 110.00\$ pour un coût total de 330.00\$ plus les taxes de l'entreprise L'Arsenal du 2250, André C. Hamel à Drummondville.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 691 – Protection contre l'incendie – Achat de mousse.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****RÉSOLUTION 264-06-10-2014****ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu unanimement

De procéder à l'achat de deux visières, de quatre cagoules, d'une gaffe et d'une lance pour un coût total de 860.00\$ plus les taxes de l'entreprise Aréo-Feu du 5205, J-Armand Bombardier à Longueuil.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 650- Vêtement et 02 22000 649 – pièces et accessoires – Protection contre l'incendie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 265-06-10-2014**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICK LEFRANÇOIS À TITRE  
DE POMPIER**

Attendu que le Service des incendies se doit de recruter de nouveaux membres afin de renouveler son équipe;

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture et résolu à l'unanimité

D'embaucher Patrick Lefrançois à titre pompier.

Que Patrick Lefrançois soit soumis à une période de probation de trois (3) mois à la fin de laquelle la Municipalité procèdera à l'évaluation de ses aptitudes et de son rendement. À la suite de cette évaluation, la Municipalité se réserve le droit d'engager monsieur Lefrançois sur une base régulière ou de le remercier pour ses services sans autre obligation de la part de la Municipalité.

Qu'il soit soumis, une fois la période de probation de trois mois terminée, à une année d'évaluation et de pratiques avant d'être admis à la formation pompier 1.

Que cette embauche soit conditionnelle à ce que la vérification des antécédents judiciaires et de la validité du permis de conduire soient à la satisfaction de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 266-06-10-2014**

**ACHAT ET INSTALLATION DE COUPE-FROIDS POUR LES  
PORTES DE SERVICES DE LA CASERNE**

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre et résolu unanimement

De procéder à l'achat et à l'installation de coupe-froids destinés aux portes de services de la caserne d'incendie au coût de 670.56\$ plus les taxes de l'entreprise Les industries R.G. inc. du 72, rue Michener à St-Joseph-de-Beauce.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 522 – Entretien bâtisse – Protection contre l'incendie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 267-06-10-2014**

**PAIEMENT DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Attendu que la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage doit verser 123 929\$ au Ministère de la Sécurité publique, pour l'année financière 2014, pour les services de la Sûreté du Québec sur son territoire;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot et résolu unanimement

D'effectuer le deuxième versement de 61 964.00\$ en octobre au Ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 21000 920 – Service Sûreté du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 268-06-10-2014**

**DEMANDE DE COMMANDITE | RALLYE AUTOMOBILE DU SERVICES DES INCENDIES**

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin et résolu à l'unanimité

De verser un montant de 100.00\$ en guise de commandite au Comité des pompiers pour le Rallye automobile qui aura lieu le 12 octobre prochain.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 0219 000 992- Relations publiques et dons.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 269-06-10-2014**

**TRAVAUX RELATIFS À LA RÉPARATION DE PUISARDS ET DE REGARDS DU SECTEUR URBAIN POUR UN MONTANT ESTIMÉ DE 3 859.45\$ PLUS LES TAXES**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu à l'unanimité

De procéder à la réparation de trois puisards et trois regards du secteur urbain de la Municipalité pour un coût estimé de 3 829.45\$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 – Entretien des chemins - Voirie

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 270-06-10-2014**

**ACHAT DE PANNEAUX ET DE POTEAUX DE SIGNALISATION | SECTEUR 30 KM/H**

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre et résolu à l'unanimité

De procéder à l'achat du matériel de signalisation nécessaire au respect des normes en cette matière pour l'identification du nouveau secteur compris dans le quadrilatère avenue Bisson – rue des Érables – rue de la Fabrique dont la vitesse sera réduite à 30 km/h pour un coût de 540.75\$ plus les taxes de l'entreprise Signalisation Lévis inc. du 740, rue de L'Église à St-Romuald.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 32000 649 – Signalisation – voirie et 02 35000 645 Circulation et stationnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 271-06-10-2014**  
**ÉTALONNAGE DES DÉBITMÈTRES À LA STATION D'EAU POTABLE**

Attendu que la Municipalité afin de se conformer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable doit réaliser annuellement l'étalonnage des débitmètres de la station d'eau potable;

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'entreprise CWA du 118, rue de la Gare, St-Henri, Québec, Canada, G0R 3EO à procéder à la validation des débitmètres pour une durée estimée à huit heures selon la grille tarifaire suivante pour un montant estimé de 700.00\$ plus les taxes :

Technicien	82\$/hre
Transport	0.90\$/km
Frais fixe d'équipement	150\$
Rédaction du rapport de validation	75\$ par débitmètre

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 41 300 521 entretien et réparation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 272-06-10-2014**  
**MIEUX PROTÉGER LES SOURCES D'EAU POTABLE : LE NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION | FORMATION OFFERTE PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription de monsieur Alain Pelletier, opérateur de la station d'eau potable de la Municipalité, à la formation - Internet offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités le 22 octobre prochain intitulée «Mieux protéger les sources d'eau potable : le nouveau règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection» pour un coût de 85.00\$ plus les taxes;

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 41300 454 – Distribution de l'eau – Formation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 273-06-10-2014**  
**ENTRETIEN ANNUEL DES PUISARDS D'ÉGOUT PLUVIAL**

Attendu que la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage procède annuellement au nettoyage des puisards d'égout pluvial afin de s'assurer que les sédiments ne bloquent pas les conduites d'eau au fil des années;

Attendu que la Municipalité a budgété pour cette opération un montant estimé de 1200.00\$ plus les taxes;

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin et résolu unanimement

De confier le nettoyage des bouches d'égout pluvial de la Municipalité à Les Entreprises Claude Boutin inc. du 2555-28, rang St-Gabriel-Nord à Sainte-Marie à 130.00\$/heure pour un camion et d'un aide-opérateur à 40.00\$/heure.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 415000 521 réseaux d'égouts - égout pluvial.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 274-06-10-2014**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR  
STÉPHANE BILODEAU AFIN DE CORRIGER L'IMPLANTATION  
DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 4 449 718;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande vise à corriger une erreur d'implantation lors de la construction de la résidence;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure (adopté à la séance du 3 décembre 2012) avait été autorisée pour permettre la construction de la maison avec une marge de recul avant à 6,0 mètres et marge de recul arrière à 3,48 mètres au lieu de 10,0 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la réalisation du certificat de localisation on constate que l'implantation est différente de ce qui avait été accordé;

**CONSIDÉRANT QUE** la marge de recul avant après construction est de 3,65 mètres et que la marge de recul arrière est de 6,35 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité d'accorder la dérogation mineure telle que formulée;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a fait l'analyse de la demande et qu'il a, également, pris en compte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Françoise Couture et résolu à l'unanimité d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 275-06-10-2014**

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ DU PARC  
INDUSTRIEL DU MOULIN ST-PATRICE INC.**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu unanimement

De verser à la Société du Parc Industriel du Moulin St-Patrice Inc. le montant de 10 000.00\$ octroyé pour le développement résidentiel et industriel de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage pour les constructions neuves inscrites aux matricule 4840 77 7152 et 4841 37 6884 dont les valeurs ont été confirmées par les certificats de l'évaluateur lors de la tenue à jour de septembre dernier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 276-06-10-2014**

**AIDE FINANCIÈRE AU HOCKEY MINEUR SAINT-PATRICE**

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin et résolu unanimement

D'accorder une subvention de 30.00\$ pour chacun des 13 joueurs de hockey de la catégorie MAHG à junior qui évoluent au sein du hockey mineur de Lotbinière pour la saison 2014-2015 au montant total de (13 X 30.00\$) 390.00\$.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70290991 subvention loisirs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 277-06-10-2014**  
**AUTORISATION DU MONTAGE DE LA PATINOIRE**

Attendu que la saison hivernale est à nos portes et que la mise en place de la patinoire s'impose;

Attendu que la base de la patinoire nécessite 8 voyages de sable à 88.10\$ le voyage (88.10\$ X 8 = 704.80\$), le nivelage du sable avec un tracteur sur chenille (3 heures x 98.00\$ = 294.00\$);

Attendu qu'une aide sera nécessaire au montage de la patinoire;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot  
et résolu unanimement

D'autoriser le montage de la patinoire, l'application d'une couche de sable pour empêcher l'écoulement de l'eau lors de l'arrosage, le nivelage du sable et la pose des bandes de patinoire pour un coût estimé de 998.80\$ plus les taxes.

De recourir aux services de l'entreprise Jonathan Turgeon pour l'utilisation d'un tracteur au taux horaire de 81.00\$;

D'embaucher temporairement Jonathan Turgeon au taux horaire de 15.00\$.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70130 522 Patinoires – Bâtiment et terrain-patinoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 278-06-10-2014**  
**AIDE FINANCIÈRE | ASSOCIATION DE RINGUETTE DE**  
**LOTBINIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton  
et résolu unanimement

D'accorder une aide financière de 30.00\$ pour chacune des six joueuses de l'Association de Ringuette de Lotbinière (ARL) pour la saison 2014-2015 au montant total de 180.00\$.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70 290 991-Subvention loisirs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 279-06-10-2014**  
**RÉFLECTION DES BANDES DE LA PATINOIRE**

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de matériel de la COOP St-Patrice au montant estimé de 728.64\$ plus les taxes afin de poursuivre à réfection de ses bandes et des équerres.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70 130 522 – Patinoire – entretien et réparation patinoire

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 280-06-10-2014**  
**INSCRIPTION À LA FORMATION SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL CSST OFFERTE PAR FORMATION URGENCE VIE**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription de madame Nicole Bédard à titre de travailleur bénévole à la formation «Secourisme en milieu de travail» offerte par Urgence Vie les 4 et 11 novembre prochain à Saint-Narcisse-Beaurivage au coût de 118.42\$ plus les taxes;

De bénéficier de la gratuité offerte par la Commission de la santé et de la sécurité au travail destinée à la formation des travailleurs au sein des organisations.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 13 000 454 – Formation et perfectionnement

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 281-06-10-2014**  
**TRAVAUX DE RÉFECTIION DU REVÊTEMENT DU TOIT DE LA BIBLIOTHÈQUE | ACHAT DU MATERIEL**

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat du matériel requis de la COOP St-Patrice afin d'effectuer la réfection du revêtement du toit de la bibliothèque Florence-Guay au montant de 1 971.30\$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70 230 522 – Bibliothèque – Entretien bâtisse et terrain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 282-06-10-2014**  
**TRAVAUX DE RÉFECTIION DU REVÊTEMENT DU TOIT DE LA BIBLIOTHÈQUE | OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX**

Attendu que la Municipalité a procédé, dans un court délai, à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des offres de services relatives aux travaux cités en titre;

Attendu que trois entreprises ont déposé une offre;

Il est proposé par la conseillère Richard Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

De recourir aux services de l'entreprise Les Constructions Richard Berthiaume inc. pour la réalisation des travaux relatifs à la réfection du revêtement du toit de la bibliothèque Florence-Guay au montant estimé de 3 330.00\$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70 230 522 – Bibliothèque – Entretien bâtisse et terrain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 283-06-10-2014**  
**ACHAT D'UN MÂT POUR LE DRAPEAU**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un mat destiné à arborer le drapeau du Québec au 486, rue Principale de l'entreprise Les Soudures Brutus du 402, rue Principale à Saint-Patrice-de-Beaurivage au coût de 92.40\$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03 10033 000 – Pacte rural.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 284-06-10-2014**  
**RÉSOLUTION D'APPUI | SAUVONS POSTES CANADA – NON AUX COMPRESSIONS**

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

Il est proposé par le conseiller Richard Breton  
appuyé de Jacques Chabot  
et résolu unanimement

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus dont la prestation de services bancaires;

QU'IL SOIT AUSSI RESOLU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 285-06-10-2014**  
**SOUPER DES GENS D'AFFAIRES DE LOTBINIÈRE | CLD DE LA**  
**MRC DE LOTBINIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot  
et résolu unanimement

D'autoriser une inscription au Souper des gens d'affaires du CLD de la MRC de Lotbinière qui aura lieu le 12 novembre 2014 pour un montant de 115\$ taxes incluses.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 19000 992- Relations publiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 286-06-10-2014**  
**AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES BAUX RELATIFS À**  
**L'INSTALLATION DES PANNEAUX DE BIENVENUE**

Il a été proposé Richard Lefebvre  
Et résolu à l'unanimité

**Convention de bail à intervenir entre Jean-Guy Chabot et la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage :**

Que la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage loue par les présentes au Locateur, Jean-Guy Chabot, résidant au 155, rang St-David, Saint-Patrice-de-Beaurivage, province de Québec, G0S 1B0, une parcelle de terrain située en bordure du rang St-David, dans la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

**DESCRIPTION**

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX (4 449 770 ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford, de figure rectangulaire, bornée vers le Nord par le résidu du lot 4 449 770 et mesurant le long de cette limite neuf mètres et quatorze centièmes (9,14m), vers l'Est par le résidu du lot 4 449 770 et mesurant le long de cette limite quatre mètres et vingt-sept centièmes (4,27m), vers le Sud par le lot 4 450 077 (rang St-David) et mesurant le long de cette limite neuf mètres et quatorze centièmes (9,14m), et vers l'Ouest par le lot 4 449 760 et mesurant le long de cette limite quatre mètres et vingt-sept centièmes (4,27m).

Que son Honneur le Maire, Claude FORTIN et le directeur général et secrétaire-trésorier, Frédéric DESJARDINS, soient et ils sont par les présentes autorisés pour et au nom de la Municipalité de St-Patrice-de-Beaurivage, à signer la convention de bail à intervenir et à insérer audit contrat toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos, et généralement faire le nécessaire.

**Convention de bail à intervenir entre Guy Bourgault et la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage :**

Que la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage loue par les présentes au Locateur, Guy Bourgault, résidant au 259, chemin Craig, Saint-Patrice-de-Beaurivage, province de Québec, G0S 1B0, une parcelle de terrain située en bordure du rang des Chutes, dans la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

**DESCRIPTION**

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE-QUATRE (4 449 354 ptie)

du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford, de figure irrégulière, bornée vers le Nord par le lot 4 450 101 (rang des Chutes) et mesurant le long de cette limite quatre mètres et cinquante-sept centièmes (4,57m), vers l'Est par le résidu du lot 4 449 354 et mesurant le long de cette limite six mètres et neuf centièmes (6,09m), vers le Sud par le résidu du lot 4 449 354 et mesurant le long de cette limite douze mètres et dix-neuf centièmes (12,19m), et vers le Sud-Ouest par le lot 4 450 100 (chemin Craig) et mesurant le long de cette limite treize mètres et trois centièmes (13,03m) le long d'un arc de cercle d'un rayon de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62m).

Que son Honneur le Maire, Claude FORTIN et le directeur général et secrétaire-trésorier, Frédéric DESJARDINS, soient et ils sont par les présentes autorisés pour et au nom de la Municipalité de St-Patrice-de-Beaurivage, à signer la convention de bail à intervenir et à insérer audit contrat toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos, et généralement faire le nécessaire.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION 287-06-10-2014 ADOPTION DES COMPTES

II EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANÇOISE COUTURE, ET RÉSOLU QUE LES COMPTES ET LES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES AUTORISÉS PAR LA RÉSOLUTION NO 1676-02-12-2013 AINSI QUE LES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2014 SOIENT ACCEPTÉS ET QUE LE MAIRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SOIENT AUTORISÉS À SIGNER LES CHÈQUES POUR UN TOTAL DE :

192 476,93 \$

COMPTES À PAYER POUR SEPTEMBRE 2014		
ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
JOHN MEUNIER	CRÉDIT SUR SONDE FACT. 14000089 DÉJÀ PARU DANS L'ADOPTION DES COMPTES D'AOÛT 2014	(465,65) \$
VISA	ENVOI POSTAL À XYLEM POUR CHÈQUE JAMAIS REÇU LE 4 SEPTEMBRE 2014	11,96 \$
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BEAURIVAGE	4E VERSEMENT POUR SUBVENTION RÉS. 1665-02-12-2013	1 154,00 \$
MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART D'ENFOUISSEMENT PAIEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2014	2 969,00 \$
MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART COUR MUNICIPALE PAIEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2014	320,17 \$
MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART D'ÉVALUATION PAIEMENT DU 15 SEPTEMBRE 2014	2 929,65 \$
MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE PAIEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2014	1 710,53 \$
MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART CULTURE ET PATRIMOINE PAIEMENT DU 30	570,67 \$

	SEPTEMBRE 2014	
MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART TRANSPORT COLLECTIF PAIEMENT DU 01 OCTORE 2014	228,94 \$
MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART DÉVELOPPEMENT PAIEMENT DU 01 OCTOBRE 2014	4 679,28 \$
MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENVIRONNEMENT PAIEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2014	176,82 \$
COOP ST-PATRICE	ÉTAT DE COMPTE D'AOÛT 2014	1 026,66 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	3 AVIS DE MUTATION FACT. 201402351530	12,00 \$
LES SOUDURES BEAURIVAGE INC.	1 GRILLE D'ÉGOUT POUR RUE DE LA FABRIQUE FACT. 4924 ET RÉS. 175-02-06-2014	45,99 \$
LES SOUDURES BEAURIVAGE INC.	COUPAGE GRILLE PLUVIALE POUR POMPE SALLE MUNICIPALE FACT 4009	28,74 \$
INFO PAGE	FACTURE MENSUELLE POUR TÉLÉAVERTISSEURS POMPIERS FACT. 231981	151,82 \$
FORTIER 2000 LTÉE	ANNEAU PUISARD POUR PROLONGEMENT RUE DE LA FABRIQUE FACT. 78006 ET RÉS. 175-02-06-2014	332,56 \$
EXOVA	ÉCHANTILLONS D'EAUX USÉES FACT. SA-1357794	50,59 \$
EXOVA	ÉCHANTILLONS D'EAUX USÉES FACT. SA-1357787	62,09 \$
EXOVA	ÉCHANTILLONS D'EAU POTABLE FACT. SA-1357789	45,99 \$
EXOVA	ÉCHANTILLONS D'EAUX USÉES FACT. SA-1357785	50,59 \$
EXOVA	ÉCHANTILLONS D'EAU POTABLE FACT. SA-1357784	34,49 \$
EXOVA	ÉCHANTILLONS D'EAU POTABLE FACT. SA-1357783	27,59 \$
EXOVA	ÉCHANTILLONS D'EAUX USÉES FACT. SA-1357776	80,48 \$

EXOVA	ÉCHANTILLONS D'EAU POTABLE FACT. SA-1357775	114,98 \$
EXOVA	ÉCHANTILLONS D'EAU POTABLE FACT. SA-1357771	34,49 \$
VISA	ACHAT 3 ROULEAUX DE TIMBRES ET BON COMMANDE 036 LE 11 SEPTEMBRE 2014	278,52 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	REPLACEMENT COUENNE RANG ST-JEAN FACT. 20037 ET RÉS.141-05-05-2014	44,27 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	RÉPARATIONS RANG ST-JEAN FACT. 20034 ET RÉS. 141-05-05-2014	144,41 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	RÉPARATIONS RANG ST-CHARLES FACT. 20033 ET RÉS. 141-05-05-2014	626,76 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	AMÉNAGEMENT SALLE MUNICIPALE POUR ÉGOUT SANITAIRE FACT. 20146 ET BON COMMANDE 035	177,06 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	2 VOYAGES DE TERRE POUR CORRIGER PONCEAU AVENUE BISSON ET PROJET EMBELLISSEMENT FACT. 2017 ET BON COMMANDE 1113	459,90 \$
MINISTRE DES FINANCES	2E PAIEMENT POUR SÛRETÉ DU QUÉBEC ET RÉS. 267-06-10-2014	61 964,00 \$
DICOM	TRANSPORT POUR PIÈCES JOHN MEUNIER FACT. 43602674	20,67 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	CRÉDIT SUR TRAVAUX PANCARTE TERRAIN DES LOISIRS FACT. 20393	(109,23) \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	TRAVAUX PANCARTE TERRAIN DES LOISIRS FACT. 20041	109,23 \$
VISA	ACHAT 3 TIMBRES MANQUANT POUR FACTURATION POUR 3 MUNICIPALITÉS POUR SERVICE DES INCENDIES ET BON COMMANDE 040	1,20 \$
VISA	ENVOI POSTAL POUR BULLETIN MUNICIPAL SEPTEMBRE 2004 ET BON COMMANDE 039	94,47 \$

SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER	ACHAT 2 COUVERCLES POUR CONTENEUR SALLE MUNICIPALE FACT. 107670 ET BON COMMANDE 1147	81,63 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	TRANSPORT POUR SABLE PROLONGEMENT RUE DE LA FABRIQUE FACT. 20313 ET RÉS. 175-02-06-2014	2 416,28 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	TERRASSEMENT DU TERRAIN ARRIÈRE POUR FINALISER INSTALLATION DE LA POMPE SANITAIRE FACT. 20373 ET BON COMMANDE 030	354,99 \$
LES TRANSPORTS B.G. BILODEAU INC.	VOYAGES DE GRAVIER POUR FINITION SALLE MUNICIPALE ET STATION D'EAU POTABLE FACT. 5063 ET BON COMMANDE 034	314,00 \$
LES ÉDITIONS DE COURBERON	PRODUCTION BULLETIN MUNICIPAL SEPTEMBRE 2014 FACT. 0610	212,70 \$
TRANSPORTS GÉRARD NADEAU & FILS	NIVELAGE RANG ST-CHARLES FACT. 18534 ET BON COMMANDE 038	158,67 \$
INFOGRAPHISTE MARIE-ÈVE THERRIEN	CONCEPTION POUR AFFICHE BIENVENUE MUNICIPALITÉ ST-PATRICE FACT. 03 SEPTEMBRE 2014 ET BON COMMANDE 041	180,00 \$
JACQUELINE D. BLAIS	FRAIS DE KILOMÉTRAGE POUR FORMATION DE GESTION DE DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES 17 SEPTEMBRE 2014	30,15 \$
ECCE TERRA	HONORAIRES POUR DESCRIPTION TECHNIQUE SERVANT LES SERVITUDES FACT. 10389 ET RÉS. 209-04-087-2014	1 063,52 \$
LES PRODUITS INDUSTRIELS JEAN-PAUL CÔTÉ	ACHAT DE 6 HYPOCHLORITE FACT. 63619 ET BON COMMANDE 043	89,68 \$
TÉLUS	FACTURE MENSUELLE POUR CELLULAIRES FACT. 23198113292606094	116,14 \$

TRANSPORTS GÉRARD NADEAU & FILS	TEMPS POUR DESCENDRE TUYAU FOSSÉ RUE BISSON FACT. 18545	18,68 \$
ECOVERDURE	ENGRAIS GRANULAIRE TERRAIN SOCCER FACT. 15828 ET RÉS. 118-14-04-2014	141,33 \$
ECOVERDURE	ENGRAIS GRANULAIRE TERRAIN BALLE FACT. 15829 ET RÉS. 118-14- 04-2014	141,33 \$
VISA	ENVOI POSTAL POUR AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE POUR LOT 4 449 718 ET LOT 4 449 965 22 SEPTEMBRE 2014 ET BON COMMANDÉ 047	94,47 \$
TRANSPORTS GÉRARD NADEAU & FILS	RÉPARATION D'UNE LUMIÈRE POUR CAMION INCENDIE FACT. 18549 ET BON COMMANDÉ 049	7,87 \$
STAPLES AVANTAGE	ACHAT DE PAPETERIE FACT. 36630468 ET BON COMMANDÉ 046	391,54 \$
STAPLES AVANTAGE	ACHAT DE PAPETERIE FACT. 36633503 ET BON COMMANDÉ 048	69,23 \$
SOLUTIONS GA	CRÉDIT SUR CABLE POUR ORDINATEUR FACT. 133116	(45,97) \$
XYLEM	RÉPARATION DE LA POMPE STATION ST- DAVID FACT. 35589211300 ET RÉS. 143-05-05-2014	12 541,80 \$
CLAUDINE LEMELIN	DIFFÉRENTES FACTURES POUR ACHAT DE FLEURS POUR PROJET LES FLEURONS DU QUÉBEC ET RÉS. 156- 05-05-2014	758,54 \$
MUNICIPALITÉ ST-GILLES	ENTENTE INTEMUNICIPALE POUR GESTION DE L'EAU POUR REPLACEMENT DE FIN DE SEMAINE ET REPLACEMENT OCCASIONNEL FACT. 43 ET RÉS. 1697-02-12- 2013	2 837,00 \$
MUNICIPALITÉ ST-GILLES	ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR EMBAUCHE EN URBANISME FACT. 42 ET RÉS. 1703-02-12- 2013	4 875,46 \$

XYLEM	ENTRETIEN DES STATIONS D'EAUX USÉES ST-DAVID ET DES CHUTES FACT. 35589211358 ET BON COMMANDE 009	577,15 \$
DISTRIBUTION BRUNET	ACHAT D'ANTIGER POUR LES BORNES D'INCENDIE FACT. 5403-058577 ET RÉS.233-09-09-2014	486,34 \$
VITRERIE STE-MARIE INC.	RÉPARATION D'UNE VITRE CAMION INCENDIE FACT. 106059 ET BON COMMANDE 054	67,84 \$
TEXEL	ACHT DE GÉOROUTE POUR PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL FACT. RI-55657 ET RÉS. 241-09-09-2014	3 145,72 \$
GENIARP	HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR SERVICES TECHNIQUES POUR IMPLANTATION DES INFRASTRUCTURES FACT. 8705 ET RÉS. 210-04-08-2014 ET RÉS. 262-06-10-2014	1 536,07 \$
VISA	ACHAT DE 7 TIMBRES À \$1.80 POUR FUTURS ENVOIS POUR GRANDES ENVELOPPES LE 18 SEPTEMBRE ET BON COMMANDE 053	14,49 \$
CHEMACTION	ACHAT D'ENSEMBLES D'ENTRETIEN POUR POMPE PROMINENT (CHLORE ET PERMANGANATE DE POTASSIUM) FACT. 49747 ET RÉS. 243-09-09-2014	515,09 \$
TRANSPORTS GÉRARD NADEAU & FILS	TEMPS POUR RÉAMÉNAGEMENT DU FOSSÉ RUE BISSON FACT. 18552 ET BON COMMANDE 18552	93,41 \$
ÉDUCEXPERT	FORMATION EN DÉSINCARCÉRATION POUR SERVICE INCENDIE FACT. 14-336 ET RÉS. 236-09-09-2014	4 890,86 \$
STAPLES AVANTAGE	ACHAT DE 2 AGENDAS POUR L'ANNÉE 2015 1 AGENDA POUR LOCATION DES SALLES ET L'AUTRE POUR RENDEZ-VOUS ET TÂCHES POUR LE DIRECTEUR FACT. 36643612 ET BON COMMANDE 051	38,06 \$

LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	HEURES DE PELLE ET CAMION - PIERRE ET SABLE POUR RÉAMÉNAGEMENT RUE BISSON FACT. 20400 ET RÉS. 249-09-09-2014	3 434,00 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	HEURES DE PELLE POUR PUISARD RUE DE LA FABRIQUE FACT. 20399 ET RÉS. 175-02-06-2014	1 002,35 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	HEURES DE PELLE POUR PROGRAMME D'AMÉLIORTION RÉSEAU ROUTIER ROUTE ROSS FACT. 20401 ET RÉS. 241-09-09-2014	440,93 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	HEURES DE PELLE POUR PROGRAMME D'AMÉLIORTION RÉSEAU ROUTIER RANG ST-DAVID FACT. 20403 ET RÉS. 241-09-09-2014	1 576,31 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	HEURES DE PELLE POUR PROGRAMME D'AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER RANG ST-CHARLES FACT. 20404 ET RÉS. 241-09-09-2014	5 306,73 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	HEURES DE PELLE POUR PROGRAMME D'AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER RANG ST-CHARLES FACT. 20405 ET RÉS. 241-09-09-2014	543,95 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	HEURES DE PELLE POUR PROGRAMME D'AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER RANG PETIT LAC FACT. 20402 ET RÉS. 241-09-09-2014	7 712,93 \$
LES TRANSPORTS B.G. BILODEAU INC.	ACHAT DE MG20 POUR PROGRAMME D'AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER RANG ST-CHARLES FACT. 5076 ET R.S 241-09-09-2014	585,80 \$
LES TRANSPORTS B.G. SENC	ACHAT DE MG20 POUR PROGRAMME D'AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER RANG ST-CHARLES FACT. 4854 ET R.S 241-09-09-2014	560,31 \$
EXCAVATION J.V. SYLVAIN INC.	TRANSPORT POUR MG20 POUR PROGRAMME D'AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER RANG ST-CHARLES FACT. JV265 ET RÉS.	660,38 \$

	241-09-09-2014	
VINCENT SYLVAIN TRANSPORT-EXCAVATION	TRANSPORT POUR MG20 POUR PROGRAMME D'AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER RANG ST-CHARLES FACT. 1165 ET RÉS. 241-09-09-2014	782,29 \$
DISTRIBUTION BRUNET	ACHAT TUYAU POUR RÉAMÉNAGEMENT FOSSÉ RUE BISSON FACT. 5403-058590 ET RÉS. 249-09-09-2014	444,26 \$
DICOM	TRANSPORT VENANT DE SERVICES SANITAIRES FORTIER FACT. 43802848	107,02 \$
LES ÉDITIONS DE COURBERON	2E VERSEMENT POUR RÉCIT ET HISTOIRE LOCALE FACT. 0611 ET RÉS. 195-02-07-2014	1 724,63 \$
VISA	TIMBRE MANQUANT POUR ENVOI ÉTAT CE COMPTE 30 SEPTEMBRE 2014	0,40 \$
LES SOUDURES BEAURIVAGE INC.	PRODUCTION 2 GRILLES POUR L'AVENUE BISSON ET BON COMMANDE 050	270,19 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	CRÉDIT SUR FACTURE 20404 CHARGE EN TROP HEURES DE PELLE FACT. 20411	(19,55) \$
STAPLES AVANTAGE	ACHAT HORLOGE ET PAPETERIE FACT. 3668938 ET BON COMMANDE 060	72,62 \$
OLIVIER BILODEAU	RÉPARATION SUR LE PORTABLE SERVICE DES INCENDIES FACT. 384744 ET BON COMMANDE 061	160,95 \$
ACCOMODATION CYBELAIR	ÉTAT DE COMPTE SEPTEMBRE 2014: ESSENCE PETIT MOTEUR: \$48.74;ESSENCE POMPIER: \$57.90;ESSENCE CAMION BLEU: \$129.14	235,78 \$
XÉROX CANADA LTÉE	FRAIS DE PHOTOCOPIES DU 27 JUIN AU 25 SEPTEMBRE 2014 FACT. F46544255	275,79 \$
BENCLEF	CLÉS POUR CAISSE POPULAIRE ET ACHAT BOÎTE À CLEFS FACT. 5889 ET BON COMMANDE 064	101,07 \$
GERVAIS BOUCHER ET FILS INC.	VOYAGES DE MG20 RANG ST-CHARLES FACT. 466 ET RÉS. 241-09-09-2014	502,43 \$

TRANSPORT ISIDORE MERCIER	VOYAGES DE MG20 RANG ST-CHARLES FACT. 493692 ET RÉS. 241-09-09-2014	481,81 \$
GRAVIÈRE ST-BERNARD INC.	ACHAT DE MG20 POUR RANG ST-CHARLES FACT. 311737 ET RÉS. 241-09-09-2014	7 720,09 \$
SNC LAVALIN	HONORAIRES PROFESSIONNELLES POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA FABRIQUE RÉS. 145-05- 05-2014	6 110,22 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>159 203,45 \$</b>

**PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES DU MOIS DE  
SEPTEMBRE 2014**

ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
TÉLUS	TÉLÉPHONE MUNICIPALITÉ ET CENTRE DES LOISIRS FACT. DU 16 AOÛT 2014 ET PAIMENT LE 5 SEPTEMBRE 2014	187,91 \$
TÉLUS	TÉLÉPHONE MUNICIPALITÉ FACT. DU 16 AOÛT 2014 ET PAIMENT LE 5 SEPTEMBRE 2014	419,29 \$
TÉLUS	TÉLÉPHONE MUNICIPALITÉ ET CASERNE INCENDIE FACT. DU 16 AOÛT 2014 ET PAIMENT LE 5 SEPTEMBRE 2014	63,38 \$
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3003 22961 RUE DE LA FABRIQUE FACT. 656801099262 ET PAIEMENT LE 5 SEPTEMBRE 2014	1 267,61 \$
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 95942 RUE PRINCIPALE FACT. 621701185758 ET PAIEMENT LE 12 SEPTEMBRE 2014	49,56 \$
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 71267 LUMINAIRES FACT. 621701192022 ET PAIEMENT LE 23 SEPTEMBRE 2014	589,53 \$
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 94089 VOISIN DU 391, RANG DES CHUTES FACT. 621701192021 ET PAIEMENT LE 23 SEPTEMBRE 2014	20,18 \$
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3004 17557 EN FACE DU 488, RUE PRINCIPALE FACT. 614501385100 ET PAIEMENT LE 23 SEPTEMBRE 2014	35,25 \$

MARCO LAROCHELLE	ENTRETIEN MÉNAGER SEMAINE DU 7 SEPTEMBRE AVEC FACT. COOP. 280431 (\$6.16) POUR RÉPARATION LUMIÈRE PAIEMENT FAIT PAR ACCÈS D LE 11 SEPTEMBRE 2014	131,16 \$
MARCO LAROCHELLE	ENTRETIEN MÉNAGER SEMAINE DU 14 SEPTEMBRE 2014 ET PAIEMENT PAR ACCÈS D LE 18 SEPTEMBRE 2014	125,00 \$
MARCO LAROCHELLE	ENTRETIEN MÉNAGER SEMAINE DU 21 SEPTEMBRE 2014 ET PAIEMENT PAR ACCÈS D LE 25 SEPTEMBRE 2014	125,00 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>3 013,87 \$</b>

<b>SALAIRS NETS PAYÉS EN SEPTEMBRE 2014</b>	<b>17 447,61 \$</b>
---	---------------------

<b>COMPTES AUTORISÉS PAR RÉSOLUTION EN SEPTEMBRE 2014</b>		
<b>ENTREPRISES</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
	<b>TOTAL:</b>	<b>0,00 \$</b>

<b>CHÈQUES PAYÉS D'AVANCE SEPTEMBRE 2014</b>		
<b>ENTREPRISES</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
CAISSE POPULAIRE DESJADINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE	1E VERSEMENT ANNUEL POUR L'ACHAT DE LA CAISSE RÉS. 227-09-09-2014 ET CHÈQUE 4935	12 812,00 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>12 812,00 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La séance ordinaire du 06 octobre 2014 est fermée à 22 h 00.

Claude Fortin, Maire

Frédéric Desjardins, Directeur général et secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Frédéric Desjardins, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de septembre 2014.

Frédéric Desjardins, directeur général et secrétaire-trésorier.